



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2020 à 17 h 00

-----

AUJOURD'HUI six novembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

-----

*Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.*

*Mme Wendy LAFAYE était absente pendant le vote de la question n°4.*

-----  
**Rapport N° 22**  
**CLERMONT-FERRAND - CESSION A CLERMONT AUVERGNE METROPOLE**  
**DES PARCELLES CX N° 408 ET 415, CY N° 127 ET CZ N° 42 SUR LE CENTRE**  
**D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE PUY LONG**  
-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article l'article L2241-1 relatif à la gestion des biens des opérations immobilières.

La collecte et le traitement des déchets est une compétence exercée par Clermont Communauté depuis l'année 2000 et à ce titre, les terrains nécessaires à l'exercice de cette compétence avaient été mis à disposition de la Communauté d'agglomération par la Ville de Clermont-Ferrand via la signature d'un procès-verbal de mise à disposition des 75 parcelles composant le Centre d'Enfouissement Technique de Puy Long. Or, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, c'est le VALTOM qui exerce la compétence « traitement de déchets » pour le compte de Clermont Auvergne Métropole, qui doit mettre à la disposition du syndicat tous les terrains du Centre d'Enfouissement Technique de Puy Long, conformément à l'article L. 5721-6 du CGCT qui dispose que le transfert effectif d'une compétence à un syndicat mixte s'accompagne du transfert des biens nécessaires à son exercice.

Pour cela, Clermont Auvergne Métropole doit devenir elle-même propriétaire de tout le foncier concerné. C'est dans ce cadre qu'a été entrepris en 2014, une vaste opération de régularisation foncière au terme de laquelle les 75 parcelles communales ont été cédées gratuitement à Clermont Communauté. Toutefois, 4 parcelles appartiennent encore à la Ville de Clermont-Ferrand sur le périmètre du Centre d'Enfouissement Technique de Puy Long.

Aujourd'hui, afin de permettre au VALTOM d'exercer pleinement sa compétence, il convient de régulariser cette situation en cédant à la Métropole pour l'euro symbolique ces 4 parcelles cadastrées comme suit :

- CX n°408 : superficie 6 781 m<sup>2</sup>,
- CX n°415 : superficie 1 514 m<sup>2</sup>,
- CY n°127 : superficie 3 460 m<sup>2</sup>,
- CZ n°42 : superficie 640 m<sup>2</sup>

Soit une superficie totale de 12 395 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver la cession à l'euro symbolique des parcelles communales cadastrées CX n°408, CX n°415, CY n°127, CZ n°42 d'une superficie totale de 12 395 m<sup>2</sup> situées sur le périmètre du Centre d'Enfouissement Technique de Puy Long à Clermont Auvergne Métropole ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.

**DELIBERATION**


Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

**23 NOV. 2020**

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint à la Planification et Politique Foncière

  
Jean-Christophe CERVANTES





0 0.025 0.05 km

Plan issu des données du service 310 de la Direction des Usages Numériques

Avril 13 août 2020

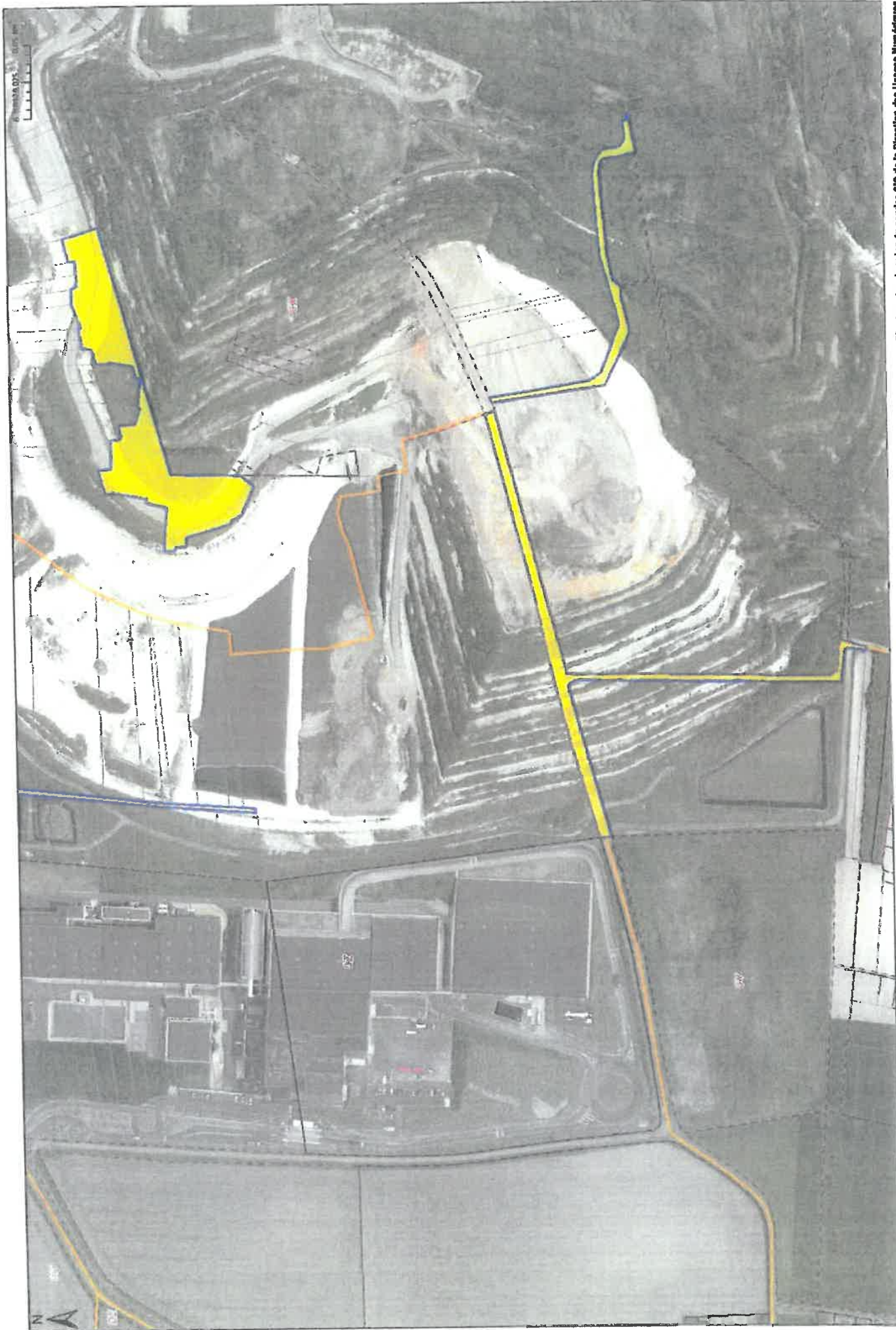
CX 405, 415, CY 127 et CZ 42

CET Puy loms

Communauté de Communes Puy loms  
 17, rue de la République, 17100 Puy loms  
 Tél : 05 71 30 44 00 Fax : 05 71 30 44 01

www.cclpuy.com





Plan des terrains du service 310 de la Direction des Usages Numériques

Juin 23 août 2020

CX 408, CX 415, CY 127 et CZ 42

CEP RW LONG

Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, s196952, 6882077, Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, 6882077, 01/11/2018, 14:21:11

www.cloncy.ca